

## **1<sup>ère</sup> MATINALE DE L'INTERMEDIATION DE DONNEES – 19 novembre 2024**

### **Discours du Président**

---

Madame la Présidente de l'ARCEP, Madame la Directrice Générale Déléguée de la Caisse des Dépôts, Mesdames, Messieurs les Elus, Chers partenaires et adhérents,

Permettez moi de conclure avec fierté cette 1<sup>ère</sup> matinale de l'intermédiation de données qui a réuni plus de 100 participants pour sa première édition. Les 2 panels de la matinée ont permis à l'ensemble des participants d'avoir une vision à 360 degrés de cette nouvelle activité régulée et des premiers cas d'usages opérés sur ces infrastructures sectorielles.

#### **Nos réalisations en 2024**

Avant de mettre en perspective nos travaux et nos demandes pour l'année 2025, je tiens à rappeler en quelques mots la raison d'être de l'Association pour l'Intermédiation de Données (AID) créée il y a tout juste 1 an. Cette nouvelle association a été fondée sous l'impulsion de ses 6 membres fondateurs : Agdatahub, Hub One Data Trust, APIDAE, Prometheus X, Orange et Dawex, avec le soutien historique de la Banque des Territoires. J'adresse nos remerciements particuliers à la Banque des Territoires qui a renouvelé son parrainage en nous accueillant encore aujourd'hui dans ses locaux.

Cette création a manifesté le souhait des fondateurs de passer du statut de réseau informel, à une représentation institutionnelle et unifiée vis-à-vis des pouvoirs publics français et européens, ainsi que des écosystèmes sectoriels que nous fédérons. Les 2 missions principales de AID sont la représentation institutionnelle auprès du Ministère français de l'Economie avec la DGE, du régulateur français (à savoir l'ARCEP) et de la Commission Européenne d'une part, et la mise en réseau des expertises et des compétences des adhérents grâce à la composition de 4 groupes de travail d'autre part.

Concernant la production de ces groupes de travail, nous pouvons notamment citer :

- **Pour le groupe de travail juridique** : nous avons analysé les exigences du Data Governance Act sur l'application des procédures d'enregistrement et de labellisation des Prestataires de Services d'Intermédiation de Données (PSID) en lien avec l'ARCEP. Nous avons également contribué à la consultation publique de l'Autorité de la Concurrence sur le thème de l'IA générative en mars 2024 ;
- **Pour le groupe économique** : nous avons établi l'état des lieux sur la diversité des modèles économiques déployés parmi les PSID qui se traduirait par une note de synthèse disponible d'ici la fin de l'année. Je reviendrais dans quelques minutes sur l'importance de ce sujet pour la pérennité de nos modèles d'affaire ;
- **Pour le groupe technique** : c'est un travail de fond coordonné par Dawex qui assure le lien avec les nombreux travaux européens, notamment au sein de Gaia-X et du groupe de travail CEN-CENELEC dédié à la définition des transactions de données de confiance ;
- **Pour la communication** : nous vivons ensemble aujourd'hui l'une de ses réalisations avec la tenue de cette matinale. Ce groupe de travail a assuré l'organisation logistique et la préparation des contenus, sous l'égide de l'équipe d'Agdatahub que je remercie tout particulièrement. Il a également contribué à mettre en avant des cas d'usages sectoriels utiles pour promouvoir l'importance des espaces de données et leurs interconnexions intersectorielles disponibles sur le site internet de notre association.

Vous l'avez compris, cette dynamique est avant celle d'hommes et de femmes engagés, tournés vers l'avenir, soucieux de participer à l'émergence d'une économie de la donnée régulée au niveau européen, créatrice de valeur pour l'ensemble des secteurs économiques comme l'agriculture, la mobilité, les finances ou le tourisme représentés dans le 2<sup>ème</sup> panel.

Cette dynamique a motivé de nouvelles entreprises à rejoindre les rangs de l'AID en 2024, à savoir les sociétés MiTrust dans la banque / immobilier / assurance, Euris dans la santé, Afteriize dans le secteur de l'usage automobile, et le groupe La Poste.

Ces travaux ont permis de créer un sentiment d'appartenance collective autour de l'AID qui s'est traduit par l'organisation de la 1<sup>ère</sup> réunion des adhérents le 25 juin dernier à Paris. Mais notre plus

grande fierté est la capacité de nos adhérents à s'inscrire dans le cadre de cette nouvelle activité régulée qu'est l'intermédiation de données, à savoir l'inscription d'Agdatahub, de Hub One DataTrust, de MiTrust et de Visiopol (membre de Prometheus X) au sein du registre européen des PSID, avant de poursuivre leurs efforts en déposant leurs dossiers de labellisation auprès de l'ARCEP qui les étudie actuellement.

C'est ce dernier point qui m'amène à présenter maintenant nos positions pour l'année 2025.

### **Nos ambitions et nos demandes pour l'année 2025**

La dynamique que AID et ses adhérents portent doit être modérée par la réalité réglementaire et économique dans laquelle évoluent nos adhérents PSID.

**En ce qui concerne le cadre réglementaire**, l'activité régulée d'intermédiation de données est définie au niveau européen dans le Data Governance Act, mais le déploiement de cette réglementation par les Etats Membres et les régulateurs nationaux est loin d'être effectif et nécessite une coordination efficace au niveau européen pour rendre concret le marché européen de la donnée souhaité par la Commission Européenne. Je tiens à saluer l'implication et le volontarisme de l'ARCEP qui porte avec ambition et pragmatisme cette vision au sein du Comité Européen de l'Innovation par les Données (EDIB) en lien avec les autres régulateurs nationaux. Mais cette dynamique ne suffit pas pour évangéliser un marché où les transactions de données se faisaient bien avant ce règlement européen en point à point entre les acteurs économiques. L'approche pragmatique d'éducation du marché est nécessaire mais pas suffisante. Elle doit être complétée par une vision claire des pouvoirs publics qui doivent accroître leur implication auprès des filières et assumer une vision interministérielle commune sur les infrastructures d'intermédiation de données. Cela est possible pour l'IA, alors cela devrait être possible pour les « grandes oubliées ». Les régulateurs devront également assumer une politique proactive de contrôle et de sanction auprès d'acteurs existants, qu'il s'agisse d'acteurs technologiques ou d'acteurs industriels, qui exercent déjà une activité correspondant aux critères de l'activité d'intermédiation de données, sans pour autant en respecter ses obligations réglementaires. **Cette situation n'est pas acceptable pour les adhérents AID qui revendiquent l'application équitable des exigences du DGA pour tous les acteurs actuels ou futurs au sein de l'ensemble de**

**l'Union Européenne.** C'est la condition sine qua none d'une saine concurrence entre les acteurs d'intermédiation de données, et également de leur pérennité économique.

**S'agissant de pérennité économique,** ce sujet est le second point stratégique pour l'AID sur 2025 qui sera approfondi par le groupe de travail économique de l'Association. Après l'état des lieux marqué par la diversité des modèles économiques présents sur le marché, l'association approfondira ses réflexions autour des expériences de ses adhérents. A titre d'exemple, le retour d'expérience des difficultés d'Agdatahub dans le secteur agricole et agroalimentaire amènera chaque intervenant à s'interroger sur son modèle économique, en s'appuyant en cas de besoin sur les travaux de recherche initiés en 2024 avec le rapport coordonné par Laura Letourneau sur les « *Grandes oubliées – les infrastructures publiques de partage de données* » co-publié par les think tanks TerraNova et Digital New Deal, les travaux de l'Université Paris Dauphine sur l'économie du partage de données, en lien avec l'Institut Gaia-X, ou le savoir-faire de la Banque des Territoires sur les financements de ces infrastructures.

**L'AID appelle la Commission Européenne et l'Etat à clarifier leur doctrine sur le cadre juridique du financement des prestataires de service d'intermédiation de données.** S'agit-il d'infrastructures d'intérêt général pour des secteurs stratégiques qui nécessitent un financement public sur 10 ans le temps d'atteindre une masse critique suffisante ? Ou bien d'infrastructures indispensables à des groupes industriels pour maîtriser et optimiser leurs chaînes d'approvisionnement comme les secteurs automobile, aéronautique ou énergétique ? Les réponses ne seront pas uniques et devront être apportées secteur par secteur en fonction de la structuration de leurs marchés, avec une attention particulière à porter aux TPE/PMEs pour garantir leur raccordement, c'est-à-dire leur inclusion dans les infrastructures de partage dans l'ensemble des territoires.

Enfin, ces 2 sujets réglementaires et économiques doivent impérativement être portés et coordonnés au niveau français et européen, au même titre que les sujets techniques suivis aujourd'hui par Gaia-X et son hub France. L'AID devra initier une réflexion courant 2025 pour s'inscrire dans un réseau européen indispensable pour avoir des leviers et des moyens d'action amplifiés nécessaires pour porter la voix des acteurs français. Elle devra également contribuer activement à la phase d'évaluation intermédiaire de l'application du Data Governance Act qui fera un premier bilan sur l'activité des Prestataires d'Intermédiation de Données en 2025.

## Conclusion

Voilà les quelques éléments que je souhaitais partager avec vous pour la conclusion de cette 1<sup>ère</sup> matinale de l'Intermédiation de Données. Avant de vous appeler à rejoindre le moment convivial du cocktail déjeunatoire, je souhaitais renouveler mes remerciements à l'ensemble des participants à cette matinée, ainsi qu'à l'équipe d'organisation de l'AID et de la Banque des Territoires.

Pour rappeler le caractère innovant de notre activité, je conclurai avec la pensée de Marcel Proust : « *il n'y a pas de réussite facile, ni d'échecs définitifs* ». Puissent les plateformes d'infrastructures de partage de données trouver leur voie de développement pour les 5 prochaines années...